



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

## ANNÉE 2025

Avril 2025

## **I – Présentation du concours**

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel du 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

### **1.1 Les conditions pour concourir**

Le concours interne d'inspecteur des Finances publiques est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Un arrêté ministériel du 11 septembre 2024 autorise au titre du concours interne 2025, le recrutement de 286 inspecteurs.

### **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve de langue facultative :

*Épreuve n° 1 :* rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire <5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que sa capacité à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

*Épreuve n° 2 :* réponse à des questions et/ou cas pratiques selon l'option choisie par le candidat (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire <5) parmi les choix suivants :

- budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.
- fiscalité personnelle et patrimoniale ;
- fiscalité professionnelle ;
- gestion comptable et analyse financière ;
- gestion publique ;

*Épreuve n° 3* : traduction d'un texte rédigé, au choix des candidats, en allemand, anglais, espagnol ou italien (durée : 1h30 – coefficient 1 – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10).

- Admission : une épreuve orale obligatoire

Durée : 30 minutes – coefficient 9 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé par le candidat de son expérience professionnelle, d'une durée d'environ 5 minutes.

Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours.

### **1.3 Composition du jury**

Isabelle ORTIZ, Administratrice de l'État, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2025.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 12 septembre 2024 nomme 24 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 9 janvier 2025. Celui-ci nomme 40 membres (20 hommes et 20 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 7 membres suppléants.

### **1.4 Nombre de postes**

Selon l'arrêté publié au Journal officiel le 11 septembre 2024, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 286.

## **II – Présentation des candidats**

### **2.1 Inscrits / présents**

Le nombre de candidats inscrits est en hausse de 4,82 % par rapport à celui enregistré l'an dernier (4 739 en 2025 contre 4 521 en 2024).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 3 306 (sur 4 739 candidats convoqués), soit un taux de présence de 69,76 %.

Concernant les épreuves orales, 642 candidats sur les 672 candidats admissibles se sont présentés, soit un taux de présence de 95,54 %.

## **2.2 Les lauréats**

La moyenne générale du concours (écrits + oraux) est de 12,44/20 contre 12,41/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes à l'issue de l'ensemble des épreuves est la suivante : de 8,52/20 à 16,58/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 42 % et 58 % des admis soit 119 hommes et 167 femmes.

L'âge moyen des admis est de 43 ans. Le plus jeune lauréat a 26 ans, le plus âgé 61 ans.

## **III – Les épreuves écrites d'admissibilité**

### **3.1 Généralités**

Elles se sont déroulées les 16 et 17 septembre 2024.

Lors de la réunion d'admissibilité du 10 octobre 2024, 672 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,30.

### **3.2 Résultats**

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières – coefficient 7 – note éliminatoire <5.

La moyenne est en baisse de 0,45 point par rapport à celle du millésime précédent (9,00 contre 9,45).

Les strates des notes supérieures à 12 ont baissé, ainsi que les notes entre 10 et 12 qui ont baissé de 2,06 points.

Les notes éliminatoires sur cette épreuve ont augmenté de 4,51 points.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	9,00	9,45
Note la plus élevée	19,00	18,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	157 4,76 %	145 4,71 %
12 ≤ notes < 15 <sup>(2)</sup>	501 15,18 %	544 17,66 %
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup> <b>Total cumul (1) + (2)</b>	658 19,93 %	689 22,37 %
10 ≤ notes < 12 <sup>(4)</sup>	727 22,02 %	742 24,08 %
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup> <b>Total cumul (3) + (4)</b>	1 385 41,96 %	1 431 46,45 %
Notes < 10	1 916 58,04 %	1 650 53,55 %
Notes éliminatoires < 5	377 11,42 %	213 6,91 %

Épreuve n° 2 : réponses à des questions et/ou cas pratiques (plusieurs options)  
– coefficient 5 – note éliminatoire <5.

L'option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP » est, comme pour le millésime précédent, la plus choisie par les candidats.

Liste des options	Nombre de candidats présents ayant choisi l'option	% de candidats présents ayant choisi l'option
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP	1 242	38,10 %
Fiscalité personnelle et patrimoniale	607	18,62 %
Gestion comptable et analyse financière	564	17,30 %
Gestion publique	513	15,74 %
Fiscalité professionnelle	334	10,24 %
Total	3 260	100 %

La moyenne générale est en baisse par rapport à l'année précédente (0,35 point).

La strate des notes supérieures ou égales à 10 est effectivement en baisse de 6,34 points.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	<b>9,85</b>	10,20
Note la plus élevée	<b>18,50</b>	19,25
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>212</b> <b>6,50 %</b>	193 6,34 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>657</b> <b>20,15 %</b>	724 23,80 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>869</b>	917
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>26,66 %</b>	30,14 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>835</b> <b>25,61 %</b>	866 28,47 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>1 704</b>	1 783
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>52,27 %</b>	58,61 %
Notes $< 10$	<b>1 556</b> <b>47,73 %</b>	1 259 41,39 %
Notes éliminatoires $< 5$	<b>196</b> <b>6,01 %</b>	162 5,33 %

Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix du candidat, en allemand, anglais, espagnol ou italien – coefficient 1. Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10.

1 335 candidats ont présenté cette épreuve.

Les résultats obtenus sont les suivants :

	<b>2025</b>	2024
Moyenne de l'épreuve	<b>9,55</b>	9,79
Note la plus élevée	<b>19,00</b>	18,25
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>158</b> <b>11,84 %</b>	135 10,47 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>271</b> <b>20,30 %</b>	300 23,25 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup> <b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>429</b> <b>32,13 %</b>	435 33,72 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>239</b> <b>17,90 %</b>	244 18,91 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup> <b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>668</b> <b>50,04 %</b>	679 52,64 %
Notes $< 10$	<b>667</b> <b>49,96 %</b>	611 47,36 %

La moyenne générale de cette épreuve est en baisse par rapport à l'année précédente.

La strate de candidats ayant eu une note supérieure à 10 est en baisse de 2,6 points.

### **3.3 Appréciations des travaux des candidats**

Il s'agit ici du détail de l'épreuve de la zone « Métropole + Antilles Guyane ».

#### **– Épreuve n° 1**

Le niveau général de cette épreuve est jugé moyen. L'augmentation des notes éliminatoires révèle un manque de préparation des candidats.

Concernant la note de synthèse : les candidats ont éprouvé des difficultés à trouver un plan cohérent, ce qui a conduit à une mauvaise gestion du temps, et des devoirs non aboutis.

Concernant la note de propositions : elle devait mettre en évidence la capacité du candidat à présenter une réflexion personnelle, et non pas être une paraphrase de ce qui a été exposé dans la note de synthèse. Les correcteurs soulignent, comme les années précédentes, un manque d'apports personnels, et une reprise des éléments présentés dans la note de synthèse.

## - Épreuve n° 2

### Option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP »

Le niveau général est jugé de moyen à très moyen, avec peu d'excellentes copies.

Les connaissances sont trop insuffisantes. La matière est, une fois de plus, choisie par défaut.

Sur la forme, la structuration des réponses est jugée insuffisante ; le formalisme demandé n'est pas respecté (note, rapport). Les candidats ne lisent pas suffisamment les énoncés et ne répondent pas à la commande.

Les réponses aux questions sont rédigées dans un style qui ne correspond pas à celui qui doit être utilisé.

### Option « Fiscalité personnelle et patrimoniale »

Le niveau global est jugé très insuffisant. Les candidats ne se placent pas dans la position demandée pour répondre aux questions.

Les constructions des réponses manquent de logique, ce qui démontre un manque de préparation.

Les réponses données sont trop souvent approximatives, non structurées. Les calculs manquent de raisonnement, et les réponses ne sont pas motivées en faits et en droit. Les plans demandés ne sont pas respectés.

### Option « Gestion Publique »

Les formes des réponses demandées ne sont pas respectées. Les candidats ne se projettent pas dans le rôle d'un inspecteur, ce qui démontre un manque de connaissances.

Dans l'ensemble, les candidats manquent de hauteur de vue ; ils restent trop sur le fonds documentaire et n'élargissent pas. Les correcteurs soulignent un manque de recul par rapport aux documents, une trop large part de recopie du fonds documentaire sans le comprendre.

Une mauvaise gestion du temps a amené les candidats à ne pas produire l'intégralité des réponses attendues.

### Option « Fiscalité professionnelle »

Le niveau sur cette option est moyen. La gestion du temps n'est cependant pas maîtrisée.

Les connaissances techniques sont insuffisantes : les candidats méconnaissent les grands principes de la fiscalité. Ils se contentent de recopier la législation figurant dans les documents du sujet, sans répondre à la question posée.

Les réponses manquent de concision. Les erreurs de calculs sont nombreuses.

### Option « Gestion comptable et analyse financière »

Les correcteurs ont jugé le niveau des candidats moyen. Les notions de base sont maîtrisées pour ceux qui ont révisé l'épreuve.

Sur la forme, les copies sont globalement bien présentées. Il est cependant souligné que quelques copies sont peu soignées. Les parties rédigées comportent beaucoup de fautes d'orthographe et manquent de structuration dans les idées.

Des candidats se raccrochent à leurs connaissances professionnelles, essayant d'adapter la comptabilité publique à la comptabilité privée.

## **IV – L'épreuve orale d'admission**

### **4.1 La formation des membres du jury**

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une journée de formation. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions et acquérir les techniques d'audition.

L'ENFiP et la Présidente du jury ont ainsi pu leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

### **4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Les épreuves orales se sont déroulées du 13 au 17 janvier 2025, à Paris.

Sur 672 candidats admissibles, 642 étaient présents à l'épreuve orale. Celle-ci a nécessité la constitution de 20 commissions.

### **4.3 Données chiffrées**

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	12,44	11,62
Note la plus élevée	19,00	18,00
Note la plus faible	4,00	4,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	112 17,45 %	127 17,61 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	196 30,53 %	221 30,65 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	308	348
Total cumul (1) + (2)	47,98 %	48,26 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	132 20,56 %	147 20,39 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	440	495
Total cumul (3) + (4)	68,54 %	68,65 %
Notes $< 10$	202 31,46 %	226 31,35 %
Notes éliminatoires $< 5$	4	5

#### 4.4 Appréciation du jury

Le niveau des candidats est globalement jugé bon, mais reste très hétérogène. L'environnement DGFIP n'est pas suffisamment maîtrisé, les candidats s'intéressent trop peu à leur environnement, ils restent sur leur métier, et leur mission. Le jury note un manque de curiosité, et un manque de projection en tant qu'inspecteur.

La qualité des prestations orales est cependant reconnue. Les candidats s'expriment clairement. Le travail réalisé de préparation à la présentation est également souligné. Par contre, si les exposés sont bien structurés autour d'un plan, le jury constate qu'ils manquent encore d'originalité, et sont donc majoritairement construits autour des axes : compétences techniques / compétences managériales. Les membres de jury soulignent que les présentations manquent de spontanéité, sont souvent stéréotypées, ne présentent pas la personnalité du candidat et sont apprises par cœur, ce qui entraîne des trous de mémoire.

Les projets professionnels présentés ne sont pas aboutis ; les candidats annonçant vouloir faire un autre métier mais ne s'étant pas renseignés sur leur projet.

S'agissant des mises en situation, les candidats doivent travailler leur positionnement en tant que futur cadre A. Ils manquent encore trop souvent de sens critique et d'affirmation, et ne donnent pas leur point de vue argumenté.

Les candidats admis de ce millésime ont présenté un vrai projet professionnel et ont su prendre position, ce qui démontre un travail de préparation en amont très satisfaisant.

\*\*\*\*\*

En conclusion, une plus grande homogénéité dans le niveau des candidats admissibles a été constatée par les membres du jury d'oral. En outre, le niveau des candidats admis est en légère augmentation par rapport à 2024, sans doute le résultat d'une meilleure préparation de ceux-ci. La tendance observée au titre du concours 2024 d'une augmentation du niveau global se confirme donc, ce qui est encourageant.

La Présidente du jury

Signé

Isabelle ORTIZ  
Administratrice de l'État